



## Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique

Unité Territoriale : Le Vigan  
Service Territorial : Viganais  
Adresse : 175, Chemin Haut des Châtaigniers - 30120 Le Vigan  
Téléphone : 04 67 81 02 65  
E-mail : ut-levigan.adpr@gard.fr  
Affaire suivie par : BOURELLY\_J  
Numéro de l'acte : CNC 22 VI 010

### **Arrêté temporaire de circulation portant sur des mesures de coupure de route avec déviation Enfouissement du Réseau HTA Enedis RD 272 Section "Col de Mouzoules" à "Le Truel"**

Commune(s) : Aumessas, Bréau-Mars  
RD : 30 D0272  
PR : PR4+750 à PR7+300  
Dates : 28/03/2022 - 22/04/2022

La Présidente du Conseil départemental du Gard,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la route,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu le décret n°2010-578 du 31/05/2010, modifiant le décret n° 2009-615, fixant la liste des routes à grande circulation (RGC),
- Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu l'arrêté en vigueur de la Présidente du Conseil départemental du Gard portant délégation de signature,
- Vu l'avis favorable et les prescriptions de l'Unité Territoriale Le Vigan,
- Vu la permission de voirie N° PV 21 VI 125 du 27/05/2021
- Vu la demande du Groupement d'entreprise SPIE City Networks et SLA Languedoc Roussillon : h.crouzet@slareseaux.com et frederic.baiz@spie.com en date du 09/02/2022.
- Considérant qu'il est nécessaire de couper la circulation sur certaine section de la 30 D0272 pour permettre les travaux d'enfouissement du réseau HTA à la trancheuse (route étroite et emprise importante du matériel de chantier) Tranche de Travaux N°2/2,
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle des intervenants chargés de l'exécution des travaux.

Arrête

#### **Article 1 : Réglementation**

Le chantier se fera :

- Hors circulation sur différentes portions étroites de la 30 D0272 entre le PR4+750 (Le Truel) à PR7+300 (Col de Mouzoules)
- En alternat Manuel ou par Panneaux de type B15/C18 lorsque la largeur de la route sera suffisante.



## **Article 2 : Durée de la réglementation**

Le présent arrêté est applicable à compter du 28/03/2022 à 8h00 jusqu'au 22/04/2022 à 17h00 ou à la date de fin de la réalisation du chantier.

Pendant cette période, la circulation sera rétablie le soir si la configuration(largeur) de la route le permet.

## **Article 3 : Itinéraires de déviation**

Une déviation sera mise en place pour les véhicules via les RD 336 ,RD 232 et la RD 999

Un plan de déviation sera joint au présent arrêté.

## **Article 4 : Signalisation**

**Le groupement d'entreprise SLA Languedoc Roussillon et SPIE City Networks adapteront journalièrement la signalisation à mettre en place selon la configuration de la route (Alternat ou Fermeture).**

Une pré signalisation (panneau d'information) sera mise en place en sortie de Aumessas et de Mars

La signalisation réglementaire du chantier sera mise en place et entretenue par ce Groupement d'entreprise SLA Languedoc Roussillon et SPIE.

Personne responsable du chantier joignable 24h/24h et 7j/7j :

SLA Languedoc Roussillon : 06 23 14 83 30

SPIE City Networks – 06 72 91 24 32

## **Article 5 : Responsabilité des conducteurs**

Les conducteurs de véhicules devront se conformer à la signalisation en place ainsi qu'aux instructions qui pourraient leur être données sur place par les forces de l'ordre. Leur responsabilité pourrait être recherchée en cas de non respect des prescriptions établies.

## **Article 6 : Information des usagers**

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier en complément de la signalisation sur le terrain.

## **Article 7 : Application de l'arrêté**

Le Directeur général des services du département du Gard,  
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie du Gard,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté qui est notifié à Groupement d'entreprise SPIE City Networks 219 route de la Prairie. 34380. SAINT MARTIN DE LONDRES : frederic.baiz@spie.com et SLA Languedoc Roussillon 27 Av. de la République, 34700 LODEVE : h.crouzet@slareseaux.com

Fait à Le Vigan, le 11/02/2022

La Présidente,

pour la Présidente et par délégation,  
le Directeur adjoint en charge de l'UT

Hervé KLEIN

Plan de Situation

**Diffusions :**

• Groupement d'entreprise SPIE et SLA Languedoc Roussillon :

h.crouzet@slareseaux.com et frederic.baiz@spie.com

• Mairie(s) de Aumessas, Bréau-Mars

ENEDIS : yves.chiral@enedis.fr

• [ddtm@gard.gouv.fr](mailto:ddtm@gard.gouv.fr)

• M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Gard

• SDIS du Gard

• Transport LIO

• UT Le Vigan : chargé d'opération + PER Alzon et PER Vigan

• DAJCP



